



SIAEPA La Solane

39, Route des Pyrénées - Mairie

66760 ANGOUSTRINE

Tel. 04 68 30 88 96 - Fax. 04 68 30 88 94

Mail : siaepa.lasolane@orange.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROCÉDURE ADAPTÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016

COMMUNE D'UR

ELIMINATION DES EAUX PARASITES
PAR LE RENOUELEMENT D'UNE CONDUITE D'EAUX USEES
RUE DE BRANGOLY

1. ACHETEUR - MAITRE D'OUVRAGE - MAITRE D'OEUVRE

SIAEPA la Solane, représenté par M. le Président, Paul SIOURAC, 39 route des Pyrénées, 66760 Angoustrine-Villeneuve-les-Escalades. Tél : 04.68.30.88.96, fax : 04.68.30.88.94, mail : siaepa.lasolane@orange.fr.

2. OBJET DU MARCHE ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Elimination des eaux parasites par le renouvellement de la conduite d'eaux usées de la rue de Brangoly sur la commune d'Ur.

- Pose d'une canalisation en PVC CR8 de diamètre 200 mm sur 120 mètres et à une profondeur de 1,2 mètre.
- Pose de regards de visite diamètre 800 mm avec tampons articulés verrouillés.
- Reprise des branchements particuliers existants en mauvais état.
- Mise en conformité des branchements le cas échéant, création de deux branchements en DN 160 et 200.

3. PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure adaptée de type ouvert avec négociation, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

4. PUBLICITE ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Sur le site internet de la commune d'Ur, documents postés le 15 avril 2016.

5. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

Travaux d'assainissement, code CPV 45232410.

6. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS / VARIANTES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots. Les variantes sont interdites.

7. DELAIS D'EXECUTION

Le candidat s'engage sur une date de commencement des travaux, une date de fin et un délai d'exécution, dans l'acte d'engagement. Il ne peut en aucun cas les modifier, sauf en cas de force majeure. Ces dates doivent être conformes aux exigences suivantes :

Début des travaux : 17 ou 18 mai 2016.

Fin des travaux : au plus tard le 08 juillet 2016, réception comprise.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

> Pièces de la candidature (en langue française) :

- Déclarations et attestations prévues aux articles 44 et 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 (et DC1 et DC2),
- Certificats, qualifications, labels professionnels ou agréments, ou toute preuve attestant de la capacité et de la qualification à exécuter le marché,
- Attestations d'assurance de responsabilité décennale et de responsabilité civile.

> Pièces de l'offre (en langue française) :

- Acte d'engagement (A.E.) dûment complété,
- Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), daté et signé,
- Cahier des prescriptions techniques (C.P.T.) valant cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), daté et signé,
- Plan des travaux, daté et signé,
- Détail quantitatif et estimatif (D.Q.E.) (en euros), dûment complété, daté et signé,
- Mémoire technique sur **DEUX FEUILLES A4 RECTO-VERSO MAXIMUM** présentant :
 - > le détail du personnel affecté au chantier objet du marché,
 - > le détail du matériel, des matériaux et des fournitures affectés au chantier objet du marché,
 - > la méthodologie de travail en fonction des travaux définis et la description des techniques mises en œuvre,
 - > une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène et les conditions de travail sur le site, les moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement.

9. CRITERES INTERVENANT DANS LE JUGEMENT DES OFFRES ET PONDERATION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Points	Critères	Détails
40	Valeur technique de l'offre	a) respect du format pour le mémoire technique (deux feuilles A4 recto-verso maximum) (3 points) b) compétences de l'entreprise (qualifications, labels professionnels...) (8 points) c) moyens humains affectés au chantier (effectifs, qualifications, expériences...) (8 points) d) moyens matériels affectés au chantier (matériel, matériaux et fournitures : provenance, références...) (8 points) e) méthodologie de travail en fonction des travaux définis et description des techniques mises en œuvre (8 points) f) hygiène, sécurité, protection de l'environnement (5 points)
40	Prix	Note calculée ainsi : (Offre la plus basse / offre du candidat) x 40
20	Délais d'exécution	Note calculée ainsi : (Délai le plus court / délai du candidat) x 20 Les délais étant en nombre de jours.

Une visite sur place n'est pas obligatoire mais conseillée. Si elle est effectuée, un certificat de visite à joindre à l'offre sera délivré par le SIAEPA La Solane.

10. NEGOCIATION

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les deux entreprises les mieux classées. Cependant, il se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Financement par ressources propres et ressources extérieures publiques.

Paiement par mandat administratif.

Prix fermes actualisables.

12. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

13. DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 02 mai 2015 à 12 h.

> **Par mail** à l'adresse siaepa.lasolane@orange.fr : l'objet sera : "Elimination des eaux parasites par le renouvellement de la conduite d'eaux usées de la rue de Brangoly à Ur. NE PAS OUVRIR".

> **Sous format papier** : les offres seront remises en main propre ou adressées par la Poste, par pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

SIAEPA La Solane - 39 route des Pyrénées - Mairie
66760 ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-LES-ESCALDES.

L'enveloppe portera la mention : "Elimination des eaux parasites par le renouvellement de la conduite d'eaux usées de la rue de Brangoly à Ur. NE PAS OUVRIR".

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats procéderont à une demande écrite à M. le Président, Paul SIOURAC, SIAEPA la Solane, 39 route des Pyrénées, 66760 Angoustrine-Villeneuve-les-Escalades, mail : siaepa.lasolane@orange.fr.